

APPUI TECHNIQUE A DES REGROUPEMENTS DE CHANTIER

Appui technique pour la mise en place d'un regroupement de chantier « Le Clos Roland », MONTAUROUX

La zone prospectée par SYLVIANA (85 ha) présente une contrainte de limitation de tonnage pour sortir les bois (avec reprise de charge). Il s'agit d'un secteur de forêt morcelée entourant une propriété susceptible de réaliser un PSG.

Le CRPF a été à l'initiative d'une rencontre avec les différents partenaires (Maire, Communauté de communes, Département, ONF) le 04/03/19. A la suite de cette rencontre, la société SYLVIANA a adressé un courrier à la commune présentant le projet de coupe. Il a été convenu qu'un état des lieux initial de la voirie serait fait et que le maire serait convié à une visite en début de chantier.

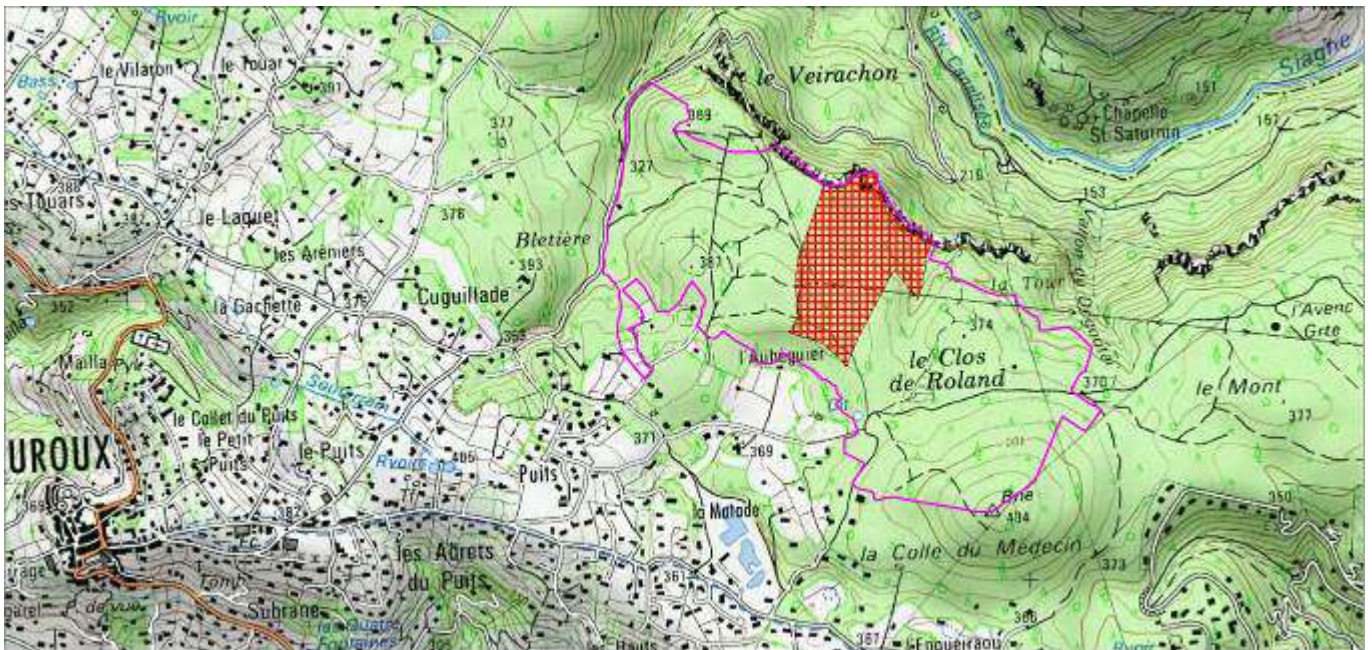
Une des propriétés de la zone (hachurée en rouge sur la carte ci-après) pourrait réaliser un Plan Simple de Gestion (nouveau seuil – *s'agissant d'une propriété de 25 ha non d'un seul tenant, cette propriété devra avoir un PSG en 2021, si la loi ne change pas d'ici là, mais peut, aujourd'hui, réaliser des coupes sans avoir de PSG*), le CRPF a contacté la propriétaire et fait une visite de la propriété avec Julien BRUN pour orienter la gestion vers une coupe d'éclaircie dans le taillis de chêne, qui pourrait être valorisée localement. Pour l'instant la propriétaire ne souhaite pas établir de PSG.

Type de peuplement : Pin maritime avec du chêne vert en sous-étage

Type de coupe : extraction des pins

L'exploitation est prévue été 2020 et portera sur 30 ha.

Bilan du temps passé imputable sur la convention 2 jours technicien



Carte de la zone prospectée (contour mauve)

Appui technique pour la mise en place d'un regroupement de chantier « Gaspaty », FAYENCE

Un grand secteur avait été prospecté par SYLVIANA : « La Croix des Luques » et « Gaspaty » (125 ha), pour la réalisation de chantiers d'exploitation forestière sur la commune de Fayence. Mais la commune a limité toutes ses routes communales à 19 tonnes. Aussi, afin d'expliquer l'intérêt de réaliser des coupes en forêt et d'essayer de trouver un accord pour sortir les bois, une réunion avait été organisée, le 29/11/2018, en mairie de Fayence, en présence de M. le Maire, l'APM, la Communauté de communes, Julien BRUN de SYLVIANA et le CNPF. Malgré la compréhension de l'intérêt de réaliser de telles coupes, il y a eu un refus catégorique de dérogation de tonnage sur les voies communales.

Aussi, au regard de ces contraintes le seul secteur pouvant être exploité était « Gaspaty », qui est traversé par une piste nouvellement empierrée mais non limitée en tonnage. Cependant, au moment de réaliser la coupe en octobre 2019, la société SYLVIANA s'est vu refuser, par la Mairie, l'accès aux camions sur la piste desservant le massif. Afin de pouvoir honorer les contrats et réaliser la coupe, il a fallu aménager un accès et une aire de stockage aux abords de la RD 562, engendrant des contraintes sur l'exploitation et un surcoût lié à la distance de débardage des bois qui a plus que doublé. Cet exemple illustre bien la difficulté d'exploiter le bois sur le territoire.

Le rôle du CRPF a consisté à proposer une « médiation » avec la Mairie, un appui technique dans le contact et la relance de certains propriétaires et le suivi de chantier.

Type de peuplement : Pin pignon et Pin d'Alep avec du chêne pubescent en sous étage.

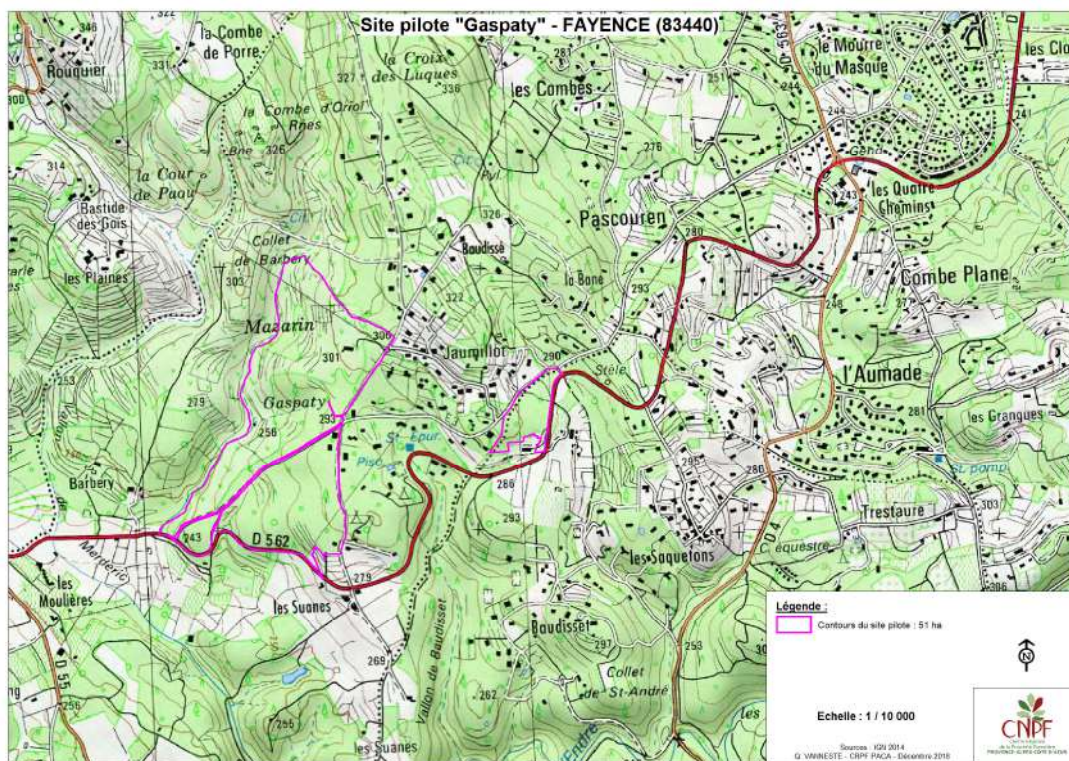
Type de coupe : éclaircie des pins au profit du chêne.

Exploitation réalisée en octobre 2019.

Résultats :

- ✓ **25 ha parcouru en coupe ;**
- ✓ **1 800 tonnes de bois énergie (troncs + houppiers) exploités ;**
- ✓ **140 tonnes de bois valorisés en sciage** (scierie JAUFFRET aux Arcs).

<i>Bilan du temps passé imputable sur la convention : 2 jours technicien</i>



Mise en place d'une exploitation pilote de pins d'Alep par câble mât – « Roquerousse », FAYENCE

Il s'agit d'un secteur très compliqué par son accès et sa topographie. Le propriétaire s'est doté d'un PSG volontaire et a mis en place son programme de coupes. Il a commencé par exploiter son taillis de chêne vert avec la mise en place de la technique de « goulottes », qui avait fait l'objet d'une réunion d'information le 27/06/2017.

Il reste maintenant les pins d'Alep qui nécessitent une autre logistique : accès aux camions, création d'une traine permettant de sortir les bois par la propriété voisine et essai de mise en place d'un câble mât, par l'entreprise LT Bois, pour évacuer les bois dans les secteurs difficiles d'accès.

Une concertation est en cours avec la propriété voisine, dotée d'un PSG (Pré-Lavit) et son gestionnaire ALCINA, pour essayer de mener une exploitation conjointe.

Type de peuplement : Pin d'Alep avec du chêne pubescent et vert en sous étage.

Type de coupe : éclaircie et extraction des pins au profit du chêne.

Exploitation prévue début 2020 sur 8,5 ha

Bilan du temps passé imputable sur la convention 3 jours technicien



Exemple de câble-mât qui pourrait être utilisé. Quentin Vanneste © CNPF

